



**VOTE PAR PROCURATION**  
(code électoral, article L. 71 à L. 78 et R. 72 à R. 80)

N° 14952\*01 (D)

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
N° (bis, ter...) Type de voie Nom de la voie

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel (recommandé) : \_\_\_\_\_

Né(e) le: [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

▼ **Inscrit(e) sur la liste électorale** (ne cocher qu'une seule case)

de la commune de : \_\_\_\_\_

Département/Collectivité : \_\_\_\_\_

consulaire de\* : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

▼ (cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration ou les cases 2 et 1 pour résilier une procuration et en établir une nouvelle)

1.  **Donne procuration pour voter à ma place à :**

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
N° (bis, ter...) Type de voie Nom de la voie

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_

Né(e) le: [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Qui est inscrit(e) sur la liste électorale de la même commune ou sur la même liste électorale consulaire que moi.

▼ **La présente procuration est valable** : (cocher « pour l'élection » ou « jusqu'au »)

**pour l'élection** \_\_\_\_\_ du [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
type d'élection date du premier tour

- pour le premier tour seulement
  - pour le second tour seulement
  - pour les deux tours
- (ne cocher qu'une seule case)

**jusqu'au\*\*** : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

2.  **Résilie à la date de signature du présent document toute procuration que j'ai établie antérieurement :**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le: [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Heure: [ ][ ] h [ ][ ]

Devant: \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'autorité ayant délivré la procuration :

**LE MANDANT :**

(Signature du demandeur)

\* Case à cocher pour les seuls électeurs établis hors de France ayant choisi de voter exclusivement à l'étranger et non en France.

\*\* La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an sur le territoire national et de trois ans dans les ambassades ou postes consulaires pour les Français établis à l'étranger.

MI-SGDICOM

Plier dans ce sens



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

ADRESSE COMPLÈTE DE LA MAIRIE DESTINATAIRE

**VOTE PAR PROCURATION**

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR



N° 14952\*01 (D)

Je soussigné(e)

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

### Atteste sur l'honneur qu'il m'est impossible de satisfaire à mes obligations électorales\*

▼ Préciser la raison (ne cocher qu'une seule case)

- en raison d'obligations professionnelles ;
- en raison d'un handicap ;
- pour raison de santé ;
- en raison d'assistance apportée à une personne malade ou infirme ;
- en raison d'obligations de formation ;
- parce que je suis en vacances ;
- parce que je réside dans une commune différente de celle où je suis inscrit (e) sur une liste électorale.

Date:

LE MANDANT :  
(Signature du demandeur)

\* Les personnes placées en détention provisoire ou les détenus purgeant une peine n'entraînant pas d'incapacité électorale ne remplissent pas cette attestation mais doivent fournir un extrait de registre d'écrou

## RÉCÉPISSÉ À REMETTRE AU MANDANT (demandeur)



N° 14952\*01 (D)

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

▼ (cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration ou les cases 2 et 1 pour résilier une procuration et en établir une nouvelle)

### 1. A donné procuration à :

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

pour l'élection \_\_\_\_\_ du

type d'élection                      date du premier tour

- pour le premier tour seulement
  - pour le second tour seulement
  - pour les deux tours
- } (ne cocher qu'une seule case)

jusqu'au\* :

### 2. A résilié une procuration.

Date:            Heure:   h

Devant: \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'autorité ayant délivré la procuration :

\* La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an sur le territoire national et de trois ans dans les ambassades ou postes consulaires pour les Français établis à l'étranger.